



26 octobre 2012

## La CGT Finances Publiques de la DiSI Paris-Champagne informe

### *Tableau d'avancement au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, année 2013*

### *- Compte rendu de la CAPL n°3 du 25 octobre 2012 -*

#### Déclaration liminaire à la CAPL

Monsieur le Président de la CAP Locale,  
Mesdames et Messieurs de la parité administrative,  
Cher-e-s camarades,

Le président de la République a annoncé le 9 septembre dernier un plan d'austérité de 30 milliards d'euros dont 10 Milliards sur les dépenses publiques.

Aux finances, dans les ministères constitutifs de Bercy, comme dans les institutions économiques et financières du secteur semi publique, les politiques d'austérité mises en œuvre auront des conséquences dramatiques sur les missions, l'emploi, la reconnaissance des qualifications des personnels, les rémunérations, les conditions de vie au / hors du travail, le droit à la protection sociale obligatoire et complémentaire des agents.

A la DGFIP, l'austérité se traduit par la poursuite du gel de point d'indice, la non remise en cause du jour de carence, le plan de qualification ministériel revu à la baisse, l'annonce de 2 023 suppressions d'emplois et la baisse drastique des budgets de fonctionnement.

S'agissant du plan de qualification, nous dénonçons le comportement du gouvernement. En effet, durant l'été, le nouveau ministre délégué au budget a reçu les organisations syndicales de la DGFIP. Au cours de cette audience, il a indiqué que le niveau des promotions 2012 était maintenu en l'état, confirmant ainsi clairement que le plan de qualification ministériel était intégralement reconduit pour 2012 pour les promotions intracatégorielle (C en B, B en A, A en A+) ainsi que pour les tableaux d'avancements (avancement de grades), tout en annonçant de fortes restrictions à attendre pour la période 2013-2014.

Mais, en septembre, cet engagement du ministre était de facto passé aux oubliettes dans le cadre d'une CAP Nationale de tableau avancement, où les élu-e-s ont découvert que les promotions avaient été largement diminuées. Les restrictions budgétaires annoncées produisent leurs premiers effets.

Dans ce contexte, l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon s'effectue dans des conditions épouvantables. C'est un véritable déni de justice à l'égard de la catégorie la moins payée de notre administration pour plusieurs raisons :

- L'accès serait contingenté à hauteur de 1 000 possibilités par an alors qu'en 2014, il y aura 13 000 agents concernés,
- L'accès serait conditionné au « mérite » sur la base des évolutions des notes chiffrées (?) des 3 dernières années.
- Les conditions de mise en œuvre à la DGFIP, outre qu'elles ne donnent aucune visibilité sur les taux de promotion retenus, instaurent une sélection par l'âge qui est loin de donner satisfaction à l'ensemble des agents concernés par ce dispositif.

Concernant cette CAPL :

Nous déplorons l'opacité qui entoure les critères de sélections de la Plage d'Appel Statutaire (PAS) à la Plage Utile de Sélection (PUS). **Pour la CGT, l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon doit être de droit pour tous les agents satisfaisants les conditions statutaires : NI CONTINGEMENT NI MERITE !**

**Cet accès doit se faire de façon linéaire à l'ancienneté comme pour n'importe quel passage d'échelon. Il doit donner une perspective de carrière digne de ce nom aux agents administratifs de catégorie C.**

Le Président de la CAPL n'a pas contredit les analyses de la CGT et a déploré également cette situation. Il a précisé que dans le contexte réglementaire imposé par la Direction Générale, les services RH de la DiSI ont fait le maximum pour proposer le plus d'agents possible sur la Plage Utile de Sélection (PUS), notamment au titre des carrières longues. Ceci a permis de rattraper des non-proposés par la Direction Générale, mais vu le contingentement drastique des promotions, aucune garantie n'est donnée aux agents figurant sur la PUS.

Par ailleurs la pyramide des âges des agents de notre DiSI fait que le flot d'agents qui figureront l'an prochain dans la Plage d'Appel Statutaire (PAS) suscite de très vives inquiétudes quant à l'ampleur du travail à fournir par les services RH de la DiSI pour recenser l'ensemble des situations complexes (en particulier pour les poly-pensionnés). Le système mis en place par la Direction Générale va devenir ingérable pour les Directions locales et en particulier la nôtre.

La CGT a rappelé que le manque à gagner pour les agents non promus est d'environ 70 euros bruts par mois. Elle incitera vivement l'ensemble des agents qui le peuvent à bénéficier du départ en retraite anticipé au titre des carrières longues.

Un premier vote a porté sur la liste des propositions de la DiSI relatives aux agents figurant sur la PUS. Compte tenu du fait que l'administration a accepté la demande de la CGT de remplacer le retrait d'un agent pour cause de départ en retraite par celui qui avait le plus d'ancienneté dans l'échelon, la CGT a accepté de voter « pour », à l'instar de l'administration.

Puis la CGT a proposé de voter sur la résolution suivante :

#### **Résolution de la CAPL n°3 du 25 octobre 2012**

La CAPL réunie ce jour en vue du tableau d'avancement au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'AAP de 1<sup>ère</sup> classe constate que sur 11 agents figurant sur la Plage d'Appel Statutaire, c'est-à-dire les collègues satisfaisant notamment la condition statutaire d'une ancienneté détenue a minima de 3 ans au 31 décembre 2012 dans leur 7ème échelon, seuls 5 d'entre eux se voient proposer à la sélection nationale.

La CAPL réunie ce jour se prononce pour que tous les collègues satisfaisant les conditions statutaires, bénéficie de l'âge ou pas, puissent accéder au 8ème échelon.

La CGT a bien entendu voté « pour ».

L'administration a expliqué que du fait de sa position, elle était dans l'incapacité de voter « pour », mais elle a accepté de s'abstenir...

**DERNIERE  
MINUTE...**

**Nous venons de découvrir dans Ulysse que la DGFIP ne proposera finalement à la promotion pour notre DiSI, sur les 5 agents inscrits sur la PUS, seulement 2 agents !**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ***Arrêt programmé de l'atelier d'éditique de Bobigny ?***

Ce sujet a été abordé au cours du dialogue de gestion du 24 octobre et apparemment aucune décision n'y aurait été prise. Ceci étant dit et compte tenu du petit nombre d'agents y travaillant, il reste peu d'espoir quant au maintien de l'activité de cet atelier à moyen terme...

### ***Fermeture de l'éditique de Créteil en février 2013***

La Direction Générale s'oppose au maintien en surnombre sur la résidence des agents concernés par cette fermeture. En revanche elle s'est engagée sur l'examen prioritaire des demandes de mutations. Le traitement de ces dossiers fera l'objet d'un suivi spécifique par nos services RH.

### ***Non cumul des primes TAI et NBI***

Toujours aucune information sur ce dossier ne transpire du Secrétariat Général du Budget. Mais l'on nous garantit que le cumul serait maintenu pour les très rares agents qui se trouvent déjà en situation de cumul et qui bénéficieraient d'une promotion de C en B par liste d'aptitude, si tant est qu'il y en ait ! Rappelons que le manque à gagner est de 46 euros bruts par mois pour les contrôleurs et de 74 euros pour les agents.

### ***Remboursement du Passe Navigo 2 zones pour les itinérants parisiens***

Les modalités de mise en place de ce dispositif seront enfin décrites lors du prochain Comité Technique Local (CTL) qui devrait se tenir le 13 décembre. Notre DiSI a l'intention d'appliquer ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012. Il va sans dire que la CGT Finances Publiques mettra tout en œuvre pour que celui-ci s'applique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, à l'instar des retenues sur salaires qui ont été faites (comme l'ACF par exemple) et comme le voulait le compromis proposé par Mme Bied-Charreton (adjointe du Directeur Général) concernant les régularisations des disparités indemnitaires lors de la mise en place des DiSI.